

Questions orales

rapide accompagnée d'une énorme concurrence dans le domaine du crédit. Le taux d'expansion de l'économie se maintient à 11.6 p. 100 depuis six mois.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS AUX PETITS
COMMERCANTS, PÊCHEURS ET CULTIVATEURS—
L'AFFECTATION DE CRÉDITS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Lorsque l'augmentation des taux commerciaux des banques a suivi celle de la Banque du Canada, l'engagement avait été donné que le taux des prêts aux petites entreprises jusqu'à concurrence de \$100,000 ou \$200,000 ne serait pas majoré. Comme le ministre l'avait tellement mis en relief et comme la formule semble avoir été presque abandonnée par les banques, le ministre a-t-il des observations à ce sujet?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance des taux exigés par les banques pour les prêts en général et les prêts aux petites entreprises. Pour leur part, les cinq grandes banques demandent en réalité un taux double, en accordant la préférence aux petits prêts. Je transmettrai volontiers à l'honorable représentant le barème des taux à l'appui.

M. Stanfield: Cette question découle de l'augmentation des faillites durant les quatre premiers mois de 1973, par rapport à 1972. Le ministre prend-il vraiment des mesures pour mettre des fonds suffisants à la disposition des pêcheurs, des agriculteurs et des propriétaires de petites entreprises et faire cesser l'escalade des faillites qui semble être en train de se produire?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, grâce à la politique monétaire de la Banque du Canada, on dispose de crédits pour faire face à l'expansion de l'économie; le gouverneur de la banque et moi avons signalé aux banques à charte, qui semblent s'en tenir à cette politique, que les crédits devront aller de préférence aux petites entreprises, notamment les prêts de moins de \$200,000 ou dans certains cas, de \$100,000, aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux hommes d'affaires des régions les moins développées du pays.

DEMANDE D'AFFECTATION OBLIGATOIRE PAR DES
PRÊTEURS DE CRÉDITS À LA CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS AU TAUX OFFICIEL

M. Ed Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet de sa première réponse au chef de l'opposition. Comme c'est précisément en raison de la situation économique actuelle qu'il est plus avantageux pour les banques et autres institutions financières d'investir dans les secteurs de l'économie autres que le logement, le ministre va-t-il faire en sorte d'obliger les banques et autres institutions de prêts à charte fédérale à affecter une proportion donnée de leurs investissements annuels au bâtiment à des taux ne dépassant pas le taux d'intérêt officiel?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): La loi sur les banques ne m'y autorise pas.

Des voix: Pourquoi?

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Mais je signale au député que d'après les chiffres publiés dernièrement par Statistique Canada, les mises en chantier de maisons sont encore au-dessus de 260,000 par année.

M. Hees: Personne ne pourra les acheter une fois bâties.

M. Broadbent: J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le ministre d'État chargé du logement énonçait la politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré au cours de la fin de semaine que les avocats demandaient des honoraires exorbitants pour les transactions hypothécaires et les autres opérations immobilières?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ce n'est certainement pas une question de politique gouvernementale. C'est une opinion exprimée par un membre de la Chambre des communes.

DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DES BANQUES EN
FAVEUR D'UN TAUX HYPOTHÉCAIRE RAISONNABLE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines au sujet du fait qu'il a accepté, au nom du gouvernement, d'apporter une modification à la loi nationale sur le logement pour fixer un plafond aux taux d'intérêt sur les prêts directs accordés par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Envisagerait-il d'essayer de s'entendre avec les banques à charte pour qu'elles ramènent les taux d'intérêt de 9% p. 100 à un taux plus raisonnable afin que les gens à revenus moyens puissent acheter une maison?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je serais heureux de discuter de cette suggestion avec mon collègue, le ministre des Finances, de qui cette question relève.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accordera la parole au député pour une dernière question supplémentaire, puis ce sera le tour du député de Témiscamingué. Si les députés veulent poursuivre l'étude de cette question, nous y reviendrons plus tard.

M. Woolliams: A la suite de la réponse du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, j'aimerais adresser une question au ministre des Finances. Serait-il prêt à discuter avec les sociétés de prêt, les banques et les compagnies d'assurances de l'établissement d'un plafond sur les taux d'intérêt selon des modalités semblables à celles que propose un amendement que nous avons fait inscrire au *Feuilleton* et qui ont été approuvées par le gouvernement, afin que les personnes à revenus moyens puissent s'acheter une maison?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je dois signaler au député que les taux d'intérêt reflètent l'expansion extraordinaire de notre économie interne et la structure internationale des taux...

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): ... et c'est comme ça.

M. Woolliams: Il s'agit bel et bien d'une politique libérale.